Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom: BLACK PEARL GRAIN

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:

Numéro de l'autorisation: BE2017-0006

Table des matières

	and the destruction of	
Informations administratives		
1	L.1. Noms commerciaux du produit	1
1	L.2. Titulaire de l'autorisation	1
1	L.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1	L.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Compos	sition et formulation du produit	2
2	2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2	2.2. Type de formulation	2
3. Mention	ns de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisatio	on(s) autorisée(s)	3
4	1.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4	1.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4	1.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4	1.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4	1.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	4
4	1.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4	1.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4	1.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4	1.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4	1.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	6
5. Instruct	ions générales d'emploi du méta-RCP	6
5	5.1. Consignes d'utilisation	6
5	5.2. Mesures de gestion des risques	6
5	5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	6
5	5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	
5	5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	7
6. Autres i	informations	7
		7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Belgique BLACK PEARL GRAIN
Belgique FLASH GRAIN

Belgique RACAN GRAIN AF

Belgique GRAIN AF

Belgique TOMORIN GRAIN

Belgique OVERDOSE GRAIN

Belgique MAGIK GRAIN

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

Numéro de l'autorisation

Date de l'autorisation

Date d'expiration de l'autorisation

Adrono	Dara d'Activités des Quetre Deute
Nom	LODI S.A.S.

Adresse Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand Fougeray France

BE-0014410-0000

BE2017-0006

2013-03-19

2021-06-30

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

CGB (Compagnie Générale des Biocides)

Adresse du fabricant

Parc d'activités des 4 routes F-35390 Grand-Fougeray France

Emplacement des sites de fabrication

Parc d'activités des 4 routes F-35390 Grand-Fougeray France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	3 - Alphachloralose
Nom du fabricant	LODI SAS via Hikal
Adresse du fabricant	Parc d'Activités des Quatre Routes 35390 Grand-Fougeray France
Emplacement des sites de fabrication	T-21. MIDC Industrial area Maharashtra 410 208 Taloja Raigad district Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Alphachloralose	(R)-1,2-O-(2.2,2- Trichloroethylidene)-a-D- glucofuranose	Substance active	15879-93-3	240-016-7	4

2.2. Type de formulation

GR - Granulés

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
	Tenir hors de portée des enfants.
	Lire l'étiquette avant utilisation.
	Éviter le rejet dans l'environnement.
	Recueillir le produit répandu.
	Éliminer le récipient dans conformément à la réglementation en vigueur

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Grand public

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rodenticide - uniquement autorisé pour une utilisation par le grand public à l'intérieur des bâtiments prives, publics et agricoles contre Mus musculus (souris domestique). Black Pearl Grain est prêt à l'emploi et conditionné en sachets individuels. Le produit doit être toujours utilisé dans des boites d'appâts sécurisées.

Mus musculus-Tous les stades-Souris domestique grise

Domaine d'utilisation

Intérieur

Méthode(s) d'application

En boites d'appâts -

Taux et fréquences d'application

Forte infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 3 mètres. - Faible infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 5 mètres. - 0 -

Adapter le nombre de sachets préconisés par boite d'appâts à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de boites d'appâts est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par boite d'appâts doit être adapté aux doses d'applications validées. Inspecter et réapprovisionner les boites d'appâts quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Boite d'appât, PP ou PS: 10g, 2x10g, 25g Seau, PP: 200g, 480g, 1Kg, 1.5Kg

Etui carton, Papier, carton: 40g, 50g, 80g, 100g, 120g, 125g, 150g, 160g, 200g, 240g, 250g, 280g, 300g, 320g, 350g, 360g, 400g, 440g, 480g, 500g, 520g, 560g, 600g.

Le produit est prêt à l'emploi et toujours conditionné dans des sachets individuels en polyéthylène ou polyéthylène/papier de 10g ou 25g.

4.1.1 Consignes d'utilisation	spécifiques
1	
4.1.2 Mesures de gestion des	s risques spécifiques
1	
	cations spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, secours et les mesures d'urgence pour protéger
1	
4.1.4 Le cas échéant, les inst emballage	ructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son
1	
4.1.5 Le cas échéant, les con dans des conditions normale	nditions de stockage et la durée de conservation du produit es de stockage
1	
4.2 Description de l'utilisation	
Utilisation 2 - Professionnels	
Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Rodenticide - uniquement autorisé pour une utilisation par les professionnels , à l'intérieur des bâtiments prives, publics et agricoles contre Mus musculus (souris domestique). Black Pearl Grain est prêt à l'emploi et conditionné en sachets individuels. Le produit doit être toujours utilisé dans des boites d'appâts ou autres stations d'appâts couvertes.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Tous les stades-Souris domestique grise
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts -

Taux et fréquences d'application	Forte infestation: de 10g à 25g de produit espacé de 3 mètres Faible infestation: de 10g à 25g de produit espacé de 5 mètres 0 - Adapter le nombre de sachets préconisés par boite d'appâts ou station d'appâts à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de boites d'appâts ou station d'appâts est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par boite d'appâts ou station d'appâts doit être adapté aux doses d'applications validées. Inspecter et réapprovisionner les boites d'appâts ou stations d'appâts quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Carton, Papier, carton: 1Kg, 1.5Kg, 2.5Kg, 5Kg, 10Kg Seau, PP: 1Kg, 1.5Kg, 2.5Kg, 5Kg, 10Kg
	Le produit est prêt à l'emploi et toujours conditionné dans des sachets individuels en polyéthylène ou polyéthylène/papier. Boite en carton, Seau contenant des sachets (en PE) individuels de 10g ou de 25g - jusqu'à 10Kg pour le professionnel.
4.2.1 Consignes d'utilisation	spécifiques
1	
4.2.2 Mesures de gestion des	s risques spécifiques
1	
	ications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, secours et les mesures d'urgence pour protéger
1	
4.2.4 Le cas échéant, les instemballage	tructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son

dans des conditions normales de stockage				

4.2.5 Le cas échéant. les conditions de stockage et la durée de conservation du produit

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

Rodenticide - autorisé pour une utilisation par le grand public et les professionnels , à l'intérieur des bâtiments privés, publics et agricoles contre Mus musculus (souris domestique).

Utilisation à l'intérieur des bâtiments: Contre les souris, forte infestation: de 10g à 25g de produit espacé de 3 mètres. Contre les souris, faible infestation : de 10g à 25g de produit espacé de 5 mètres.

Le produit ne doit être utilisé que dans des boites d'appâts sécurisées (grand public et professionnel) ou station d'appâts (professionnel). Adapter le nombre de sachets préconisés par boite d'appâts ou station d'appâts à la dose efficace recommandée et respecter les intervalles d'application du produit. Le nombre de boites d'appâts est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Le nombre de sachets disposés par boite d'appâts ou station d'appâts doit être adapté aux doses d'applications validées. Inspecter et réapprovisionner les boites d'appâts ou station d'appâts quelques jours après la première application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

Professionels:

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesure d'hygiène. Vérifier l'efficacité du produit sur site: le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Ne jamais nettoyer les boîtes d'appâts à l'eau.

Les boîtes d'appâts doivent être étiquetées de façon à informer qu'elles contiennent des rodenticides.

5.2. Mesures de gestion des risques

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver a l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Placer les boites d'appâts en zone non submersible. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les boites d'appâts ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides. Le port de gants est recommandé (grand public) / obligatoire (professionnels). Ne pas ouvrir les sachets. Se laver les mains après utilisation. Retirer tous les boites d'appâts après la fin du traitement. Ne pas nettoyer les boites d'appâts entre 2 applications.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

L'information suivante doit être indiquée sur l'emballage et sur les postes d'appâtage: En cas d'exposition, contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition). Parallèlement et en attente de la réponse :

En cas d'inhalation : respirer de l'air frais et se reposer.

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.

En cas de contact avec les yeux : laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingérée, ne pas manger et ne pas boire. Installer la victime allongée en position latérale de sécurité et la protéger de toute blessure en cas de mouvement brusque au de convulsion . Surveiller sa respiration. Suivre l'avis du médecin. En cas de détresse aigue, contacter le 112.

Indication pour le médecin : le produit BLACK PEARL GRAIN contient un rodenticide dépresseur du système nerveux et convulsivant. L'encombrement bronchique est précoce. Le traitement est symptomatique; il n'existe pas d'antidote spécifique.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Déposer les boites d'appâts usagées en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ni recyclé. Pendant et après le traitement les rongeurs morts, les appâts non consommés, non utilisés et entraînés hors des boites d'appâts ou stations d'appâts doivent être collectés et déposés en déchetterie au tout autre centre de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Le produit se conserve 2 ans à compter de la date de fabrication.

6. Autres informations

Indications à reporter sur les postes d'appâtage, à destination des personnes autres que l'utilisateur: Ne pas ouvrir la boite. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Les sachets et l'étiquette doivent porter la mention suivante :"Ne pas ouvrir les sachets".

Sont considérées comme boites d'appâts sécurisées les boites dont l'appât est rendu inaccessible aux enfants et aux organismes non-cibles. Par ailleurs, un dispositif de fermeture doit être prévu pour empêcher son ouverture par les enfants. Le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché doit s'assurer de la mise à disposition de boites d'appâts opaques sécurisées.

Sont considérées comme autres stations d'appâts les dispositifs assurant le même niveau de protection vis à vis de l'homme et de l'environnement que les boites d'appâts, fixés de manière à ne pas être entraînés, évitant ainsi le contact direct de l'appât avec l'environnement. Ces dispositifs doivent être conçus pour maintenir les appâts inaccessibles au grand public et aux animaux noncibles, et les protéger des intempéries.